

DIRECTION DU BUDGET
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE - 3 FEV. 2006

TELEDOC 242
BUREAU 1BLF
N° 1BLF-06-454

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
MINISTRES DÉLÉGUÉS*

Objet : Projet de loi de finances pour 2007 : conférences budgétaires.

P. - J. : 1 dossier.

Par lettre en date du 19 janvier 2006, le Premier ministre a rappelé les objectifs du Gouvernement en matière de finances publiques et a précisé les principales étapes d'élaboration du projet de loi de finances pour 2007.

L'objectif principal est à la fois clair et ambitieux : il s'agit de bâtir un PLF pour 2007 intégrant une évolution des dépenses inférieure d'un point à l'inflation.

La réalisation de cet objectif et la préparation efficace des réunions de restitution que le Premier ministre organisera en mai dépendent de la qualité des travaux qui seront menés, avant la signature des lettres-plafond, dans le cadre des réunions d'économies structurelles puis lors des conférences budgétaires.

Dès le mois de février, le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, rencontrera chacun des Ministres afin d'examiner les projets de réforme des différentes politiques publiques et les conséquences qui en sont tirées sur le format des administrations et en termes de crédits. Lors de ces réunions d'économies structurelles seront notamment abordées les propositions chiffrées de redéploiement des effectifs et de non remplacement des départs à la retraite demandées par le Premier Ministre, mais aussi les propositions portant sur les dispositifs d'intervention dont vous avez la responsabilité. Il est en effet nécessaire que les échanges portent sur l'ensemble des missions de l'Etat, afin de faire émerger des réformes d'ampleur des politiques publiques, susceptibles de modifier la structure et la dynamique de moyen terme de la dépense de l'Etat. Conclues par un cycle de réunions à Matignon, ces réunions d'économies structurelles permettront de traduire dans les faits les orientations de la lettre de cadrage que le Premier ministre adressera à l'ensemble des Ministres à l'issue du prochain séminaire gouvernemental sur les finances publiques.

Diffusion générale



Les conférences budgétaires se dérouleront en deux temps, du 13 février au 31 mars 2006 : des réunions techniques permettront l'examen de tous les déterminants de la dépense et prépareront les réunions de budgétisation au cours desquelles seront instruites vos demandes de crédits. Les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels et les chefs du département du contrôle budgétaire seront associés à ces deux cycles de réunions.

Les réunions techniques, dont le nombre et la teneur dépendront de la nature de vos crédits, devront notamment préciser les sujets suivants :

- analyse de l'exécution 2005 et de la prévision d'exécution 2006, s'agissant à la fois des crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) et des équivalents temps plein travaillé (ETPT). En particulier, vos demandes de reports de crédits seront examinées conformément aux indications données par la circulaire 1BCF-05-4298 du 17 janvier 2006 ;
- examen d'éventuels ajustements de la nomenclature de prévision, qui doivent toutefois conserver un caractère très exceptionnel compte tenu de la nécessaire stabilité de la nouvelle maquette budgétaire, sauf lorsqu'une exigence constitutionnelle impose une évolution (cas des missions mono-programme hors budget général) ;
- détermination des unités de budgétisation de chaque programme, c'est-à-dire des blocs cohérents de dépenses permettant de justifier au premier euro vos demandes de crédits, des regroupements pertinents seront ensuite effectués pour l'étape des arbitrages ;
- définition des modalités de budgétisation en AE/CP et estimation du coût des décisions antérieures (CP au titre des engagements antérieurs) ;
- chiffrage des réformes envisagées, suite notamment aux audits de modernisation réalisés dans chaque département ministériel.

D'une façon générale, toutes les questions techniques relatives à l'élaboration du PLF pour 2007 devront être évoquées lors des réunions techniques.

Dans le cadre des réunions de budgétisation, qui tiendront compte le cas échéant des orientations dégagées lors de la phase d'économies structurelles, vous présenterez ensuite l'intégralité de vos demandes en ETPT et crédits pour 2007, conformément à la documentation annexée à la présente circulaire. Tous les crédits seront présentés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Vous présenterez aussi les montants des mesures de périmètre mises en œuvre en 2007 au titre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, en ETPT et en crédits, concernant tout nouveau transfert, ou toute nouvelle phase de transfert de compétences, en distinguant les transferts de personnels et les autres transferts.

Les crédits hors titre 2 seront analysés par programme et par unité de budgétisation, puis consolidés par mission.

En revanche, les crédits et ETPT du titre 2 seront examinés globalement, c'est-à-dire au niveau du plafond d'emplois ministériel. Toutefois, une ventilation du titre 2 et des ETPT **par mission (et par programme relevant d'une mission interministérielle)** devra être fournie.

Pour les missions interministérielles, des dispositions spécifiques pourront être arrêtées entre les ministères concernés et la direction du budget. Ces dispositions pourront inclure le cas échéant la détermination d'un ministère chargé de la coordination et de la synthèse de l'ensemble des travaux d'élaboration budgétaire relatifs à cette mission.

L'ensemble de vos propositions devra être justifié au premier euro, en distinguant d'une part le coût des décisions antérieures et d'autre part l'incidence de décisions nouvelles, réformes structurelles et gains de productivité pour lesquels vous mentionnerez également vos hypothèses pour 2008 et 2009. Les dépenses inévitables, notamment de personnel, devront être évaluées de façon précise.

Les dépenses fiscales devront aussi faire l'objet d'une analyse afin que leur évolution puisse être évoquée lors des arbitrages ultérieurs.

De même, conformément à l'exigence accrue de coordination entre le budget de la sécurité sociale et les finances de l'État posée par la loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005 relative aux lois de financement de la sécurité sociale, vous ferez part le cas échéant dès les réunions de budgétisation de vos évaluations et de vos éventuelles propositions en ce qui concerne les missions confiées par l'État aux caisses de sécurité sociale et les dispositifs d'exonérations ciblées de cotisations sociales.

Vous identifierez enfin les améliorations que vous proposez d'apporter à la justification au premier euro des crédits qui figureront dans les « bleus » 2007.

A l'issue des réunions de budgétisation, un compte rendu commun sera établi identifiant d'une part les points de convergence, d'autre part les points de divergence.

Le montant global de vos propositions constituera votre position lors des réunions de restitution du résultat des conférences budgétaires que le Premier ministre tiendra en mai.

Afin de respecter ce calendrier, il est indispensable que les conférences budgétaires aboutissent avant la fin du mois de mars.

Les travaux relatifs à la performance et l'analyse des coûts des actions seront engagés au cours du mois d'avril et feront l'objet de circulaires spécifiques.

Vos dossiers devront parvenir à la direction du budget au moins cinq jours avant la date prévue pour chacune des réunions techniques et de budgétisation. Je vous remercie de veiller au respect de ce délai.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Budget


Pierre-Mathieu DUHAMEL